

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140717-2014_B271-DE
Date de télétransmission : 23/07/2014
Date de réception préfecture : 23/07/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 JUILLET 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B271

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif aux travaux de réparation et de remplacement des structures métalliques et menuiseries mobiles du toit de la piscine Hermès à Vitrolles - Lot n°2: menuiseries aluminium (n°14M018)

Le 17 juillet 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle du Bois de l'Aune à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 juillet 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à MANCEL Joël – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à MARTIN Régis – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard

Excusé(e)s :

AMIEL Michel, vice-président, les Pennes-Mirabeau – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – LEGIER Michel, membre du bureau, le Tholonet – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_04

BUREAU DU 17 JUILLET 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Hervé FABRE AUBRESPY

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif aux travaux de réparation et de remplacement des structures métalliques et menuiseries mobiles du toit de la piscine Hermès à Vitrolles - Lot n°2 : menuiseries aluminium (n° 14M018).

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La piscine HERMES de type « Plein Ciel » a été construite en 1976 et comporte un bassin de 25 m x 10 m. La halle bassin présente un vieillissement normal pour un établissement de 38 ans. La mécanique de translation du toit n'est plus opérationnelle car les éléments constitutifs du toit mobile, particulièrement les poteaux, le rail de guidage et les éléments de la charpente, sont très fortement corrodés. Une première intervention a permis de mettre en place, d'une façon provisoire, des renforts soulageant les poteaux. Les baies vitrées extérieures sont en aluminium anodisé dans un mauvais état et composé de simple vitrage. La présente consultation a donc pour objet les travaux de réparation, et de rénovation de la mécanique du toit ouvrant ainsi que le remplacement des baies à l'identique de l'existant, en respectant la conception initiale de l'ensemble du bâtiment.

Exposé des motifs :

La consultation a été allotie de la manière suivante :

- Lot n°1 : Charpente métallique – bardage - couverture
- Lot n°2 : Menuiseries aluminium
- Lot n°3 : Electricité

Les lots ne sont pas découpés en tranches.

Les variantes n'étaient pas autorisées.

Le délai d'exécution des travaux est de 30 semaines calendaires, hors période de préparation d'une durée de 8 semaines calendaires.

Les marchés sont traités à prix global et forfaitaire.

Estimation :

Lot 1 : 630 000.00 € HT soit 756 000 € TTC

Lot 2 : 221 000.00 € HT soit 265 200 € TTC

Lot 3 : 40 000.00 € HT soit 48 000 € TTC

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence, a été adressé le 8 avril 2014 et, a été publié sur les supports de publicité suivants: JOUE, BOAMP, MONITEUR et PROFIL ACHETEUR.

Sur la base des critères pondérés suivants :

- Prix des prestations - coefficient 0.80
- Valeur technique - coefficient 0.20

La Commission d'appel d'offres réunie le 27 juin 2014 a décidé :

- d'attribuer le lot 2, n°14M018 à la société BAGET pour un montant global et forfaitaire de 248 552,80 € TTC ;

- de déclarer le lot 1, n°14M017, infructueux et de mettre en œuvre un marché négocié avec publicité dans les conditions du 1° du I de l'article 35 du Codes des Marchés Publics ;

- de déclarer le lot 3, n° 14M019, infructueux et de mettre en œuvre une procédure adaptée dans les conditions mentionnées au III de l'article 27 du Code des Marchés Publics ;

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33 et 57 à 59 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil Communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation à signer des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services et leurs avenants (...) » ;

VU l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 27 juin 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°14M018, relatif aux travaux de réparation et de remplacement des structures métalliques et menuiseries mobiles du toit de la piscine Hermès à Vitrolles, lot 2 « Menuiserie aluminium » attribué à la société BAGET pour un montant global et forfaitaire de 248 552,80 € TTC ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section Investissement du budget de la CPA, Fonction : 416 - Nature : 21735 qui présente les disponibilités suffisantes.

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif aux travaux de réparation et de remplacement des structures métalliques et menuiseries mobiles du toit de la piscine Hermès à Vitrolles - Lot n°2: menuiseries aluminium (n°14M018)

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

22 JUL. 2014

